

DEUXIÈME PARTIE

ÉTUDE CRITIQUE DE DOCUMENT(S)

HISTOIRE

SUJET - Les Etats-Unis et le monde à deux dates importantes de leur histoire : 1918 et 1941.

Consigne : (2 DOCUMENTS)

Après avoir replacé les documents dans leur contexte respectif, montrez dans quelle mesure ils rendent compte de la politique étrangère des États-Unis d'Amérique à deux dates importantes de leur histoire : 1918 et 1941. Vous porterez un regard critique sur le document 1 en évoquant la portée de ce discours.

Document 1 - Extraits du discours du Président Woodrow Wilson devant le Congrès des États-Unis, le 8 janvier 1918

[...] Ce que nous exigeons dans cette guerre n'est donc rien de particulier pour nous-mêmes. Ce que nous voulons, c'est que le monde devienne un lieu sûr où tous puissent vivre, [...] spécialement pour toute nation épaise de la paix, comme la nôtre, pour toute nation qui désire vivre librement de sa vie propre, décider de ses propres institutions, et être sûre d'être traitée en toute justice et loyauté par les autres nations, au lieu d'être exposée à la violence et aux agressions égoïstes de jadis [...].

C'est donc le programme de la paix du monde qui constitue notre programme. Et ce programme, le seul possible selon nous, est le suivant :

1 - Des conventions de paix, préparées au grand jour [...].

2 - Liberté absolue de la navigation sur mer, en dehors des eaux territoriales [...].

3 - Suppression, autant que possible, de toutes les barrières économiques, et établissement de conditions commerciales égales pour toutes les nations consentant à la paix et s'associant pour son maintien.

4 - Échange de garanties suffisantes que les armements de chaque pays seront réduits au minimum compatible avec la sécurité intérieure [...].

9 - Une rectification des frontières italiennes devra être opérée conformément aux données clairement perceptibles du principe des nationalités [...].

14 - Il faut qu'une société des nations soit constituée en vertu de conventions formelles ayant pour objet d'offrir des garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité territoriale aux petits comme aux grands États.

Source : DigiHèque de matériaux juridiques et politiques de l'université de Perpignan

La Charte de l'Atlantique

14 août 1941

Le Président des États-Unis et M. Churchill, Premier Ministre, représentant le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni s'étant réunis, croient devoir faire connaître certains principes communs de la politique nationale de leurs pays respectifs sur lesquels ils fondent leurs espoirs d'un avenir meilleur pour le Monde.

- Premièrement, leurs pays ne recherchent aucune expansion territoriale ou autre.
- Deuxièmement, ils ne désirent voir aucune modification territoriale qui ne soit conforme aux désirs librement exprimés des populations intéressées.
- Troisièmement, ils respectent le droit qu'ont tous les peuples de choisir la forme de Gouvernement sous laquelle ils entendent vivre; et ils désirent voir restituer, à ceux qui en ont été privés par la force, leurs droits souverains.
- Quatrièmement, ils s'efforceront, tout en respectant comme il se doit leurs obligations existantes, d'assurer, sur un pied d'égalité, à tous les États, grands et petits, vainqueurs ou vaincus, l'accès et la participation, dans le monde entier, au commerce et aux matières premières indispensables à leur prospérité économique.
- Cinquièmement, ils désirent faire en sorte que se réalise, dans le domaine économique, la plus entière collaboration entre toutes les nations, afin d'assurer à toutes de meilleures conditions de travail, le progrès économique et la sécurité sociale.
- Sixièmement, une fois définitivement détruite la tyrannie nazie, ils espèrent voir s'établir une paix qui offrira à toutes les nations les moyens de demeurer en sécurité à l'intérieur de leurs propres frontières et qui assurera à tous les êtres humains de tous les pays la possibilité de vivre durant toute leur existence à l'abri de la crainte et du besoin.
- Septièmement, une telle paix doit permettre à tous les hommes de parcourir sans entrave les mers et les océans.
- Huitièmement, ils sont convaincus que toutes les nations du monde, pour des motifs aussi bien réalistes que spirituels, devront finir par renoncer à l'usage de la violence. Puisqu'à l'avenir aucune paix ne saurait être durable tant que les nations qui menacent ou pourraient menacer de commettre des actes d'agression en dehors de leurs frontières continueront à disposer d'armements terrestres, navals ou aériens, ils sont convaincus qu'en attendant l'institution d'un système permanent de sécurité générale établi sur des bases plus larges, il est essentiel de désarmer ces nations. En outre, ils entendent faciliter et encourager toutes autres mesures pratiques susceptibles d'alléger, pour les peuples pacifiques, le fardeau des armements.